



GUE MOTOCYCLISTE REGIONALE de PROVENCE

Président de la Commission:
Serge ANDRIEU
166 Rue de la Tour
84200 CARPENTRAS
Tel : 06.14.97.80.25

Membres: ROSI Bernard (Vice Président) - MICHEL Eric – SARTORE Claude-CALIGARIS Christian -LAUGIER Frédéric-TRAVERSA Myriam-BAGOUSSE Georges-

REGLEMENT CHAMPIONNAT DE PROVENCE ENDURANCE TOUT-TERRAIN 2014

1 .OUVERTURE :

Le Championnat de Provence d'Endurance Tout-Terrain se déroulera à partir du 4 mai 2014.

Le classement sera établi sur la totalité des manches moins 1.

Toute personne physique ou morale qui organise ou qui prend part à ces compétitions est censée connaître le présent règlement.

Elle s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions

Aucune clause de règlement particulier de l'épreuve ne peut être contraire au présent règlement.

Le championnat de ligue de Provence est ouvert aux pilotes ayant une licence Inter ou NCA.

Un Trophée est mis en place pour les NCB.

2. TITRES :

Les titres décernés seront les suivants :

2-1 COURSE de 4 HEURES:

- 1. Scratch**
- 2. National E1**
- 3. National E2**
- 4. National E3**
- 5. National 85CC (3 pilotes)**
- 6. Vétéran (Toutes cylindrées confondues)(même condition d'âge qu'en enduro)**
- 7. Féminine (Toutes cylindrées confondues)**
- 8. Super Vétéran (Toutes cylindrées confondues)(même condition d'âge qu'en enduro)**
- 9. Trophée NCB (toutes cylindrées confondues /licences NCB)**

2-2 COURSE DE 2 HEURES:

- 1. Scratch**
- 2. National E1**
- 3. National E2**
- 4. National E3**
- 5. Vétéran (Toutes cylindrées confondues)(idem 4 heures)**
- 6. Féminine**
- 7. Super Vétéran (Toutes cylindrées confondues)(idem 4 heures)**
- 8. Trophée NCB (toutes cylindrées confondues)**

Les points sont attribués par pilote suivant le barème :

30.25.22.20.18.16.14.13.12.11.10.9.8.7.6.5.4.3.2.1(du premier au vingtième, conformément au règlement F.F.M).

En cas d'ex aequo, les concurrents seront départagés en tenant compte du nombre de places de premier, du nombre de place de second et ainsi de suite.

Pour être classé au championnat de ligue de Provence, les pilotes devront avoir marqué des points dans au moins 2 épreuves.

IMPORTANT :

Les 2 (ou 3) pilotes d'un même équipage doivent pour être classés, être licenciés dans la Ligue de Provence Pour être classés dans une catégorie ou une cylindrée, les pilotes d'un même équipage doivent appartenir à la même catégorie de licence et de cylindrée. Si cela n'est pas le cas, ils concourront pour le scratch uniquement. Si dans un équipage, un des pilotes (ou les 2) est licencié à la journée, aucun des 2 pilotes ne marquera des points au championnat de Ligue .

Pour classer une catégorie au championnat de ligue, le nombre de participants ou d'équipage doit être au moins de 3 au départ de l'épreuve.

Les premiers points marqués déterminent la catégorie de classement pour la saison.

3. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES et TECHNIQUES.

3.1 Contrôle administratif:

Les pilotes devront présenter :

- Leur confirmation d'engagement
- **une pièce d'identité**
- Leur Licence Valide

Pour les 4 Heures, il est possible d'organiser les équipages avec:

- 1 ou 2 motos pour 2 pilotes
- 3 Pilotes pour la cylindrée 85 cc avec 1 à 3 Motos.
- A partir de 15 ans , 2 pilotes cylindrée libre

Pour les 2 Heures, sera utilisée 1 moto pour 1 pilote.

L'âge minimum pour participer aux 2 heures est de 15 ans au jour de l'épreuve.

3.2 Contrôle technique:

Les organisateurs ainsi que les commissaires techniques imposeront des numéros lisibles, conformes et bien faits.

Attention en cas de numéro non-conforme ou non lisible, le départ sera refusé.

Ils fourniront les brassards de la commission ou tout autre moyen de contrôle (course de 4 Heures)

Les plaques à numéros devront être conformes et les numéros lisibles de dimension normalisée et de couleurs normalisés :

Plaque jaune : numéros noirs

Plaque rouge : numéros blancs

Plaque verte : numéros blancs

Plaque noire : numéros blancs

Plaque blanche : numéros noirs

Plaque bleue : numéros blancs

Le pilote est libre du choix de la couleur de son fond de plaque.

Seront admises les machines conformes aux normes F.F.M 2014.

Pendant l'épreuve, toute machine dont le pot d'échappement est devenu défectueux sera arrêtée (drapeau noir + N°). L'échappement devra être remis en état de marche. En cas de réparation impossible, la machine ne sera plus autorisée à continuer la course.

Il ne doit pas y avoir de béquille sur la moto.

Le carter de chaîne recouvrant le pignon de sortie de boîte est obligatoire.

Seuls les casques norme ECE 22/05 seront utilisés.

La protection de barre ou de pontets de guidon est obligatoire.

Arrêt moteur au guidon

Protections dorsale et pectorale obligatoires.

Conformément au règlement national, les caméras sont interdites au guidon et sur le plastron.

Attention les « tear off » (écrans jetables) sont interdits.

IMPORTANT :

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque équipage devra être muni d'un extincteur classe B de minimum 2 Kg (à présenter lors du contrôle technique) pour leur stand. Chaque stand devra être équipé d'un tapis environnemental au risque de se voir refuser le départ.

4. ENGAGEMENTS :

Les droits d'engagements sont fixés à 85 € par équipage pour les 4 heures et 43 € par pilote pour les 2 heures. L'engagement ne peut être supérieur au tarif défini par la Commission, sinon l'épreuve ne comptera pas pour le Championnat.

ATTENTION

Engagement en ligne OBLIGATOIRE sur le site Internet www.engage-sports.com
(au pilote de s'assurer que l'inscription est bien validée)

Une caution de 200 euros par chèque pour le chronométrage par transpondeur sera demandée et restituée le soir.

La date de clôture des engagements est prévue 5 Jours avant l'épreuve.

Tout licencié à la journée (licence 1 épreuve) devra fournir un certificat médical de moins d'un an ainsi qu'une pièce d'identité. LA LICENCE « 1 MANIFESTATION » EST TELECHARGEABLE SUR LE SITE www.ffmoto.org.

ATTENTION : A chaque épreuve, les 10 Premières Places sur la ligne de départ sont attribués au 10 Premiers du classement général, les numéros étant attribués par ordre d'arrivée des demandes d'engagement :

- De 1 à 199 pour les équipages des 4 heures,
- De 200 à 399 pour les pilotes des 2 Heures licenciés NCA,
- De 400 à plus pour les pilotes des 2 Heures licenciés NCB ou à la journée.

Pour la première épreuve, il sera tenu compte, pour les 10 premiers, du classement final 2013.

La priorité sera donnée aux pilotes licenciés NCA dans la ligue de Provence.

Pour les 2 heures, tous les pilotes ayant marqué des points au scratch 2013 auront un numéro à l'année correspondant à leur classement 2013.

5. CIRCUIT :

25 équipages au maximum sont admis au Kilomètre, le temps au tour ne devant pas être inférieur à 8mn. Le relief ne doit pas être trop accidenté.

La piste devra prétendre ressembler à un parcours d'enduro.

La totalité du circuit doit être banderolé.

Les circuits de Cross non modifiés dans leur tracé d'origine ne sont pas autorisés (table et double sauts sont interdits).

Un tour de reconnaissance du circuit par pilote est obligatoire.

La chicane devant le poste de chronométrage doit être approuvée par le Directeur de Course et déboucher directement sur une ligne droite.

Les parcs de ravitaillement, sans véhicule d'assistance, sont autorisés.

Il est recommandé de placer le speaker près du poste de chronométrage.

6. DEPART :

La première ligne sera constituée en priorité par les licenciés NCA. Elle comprend au maximum 99 pilotes.

Le départ pour cette ligne est donné Style "24 heures du Mans".

La moto sera maintenue par un piquet en bois fourni par l'organisateur, personne ne devra se tenir derrière la moto.

Le signal est donné par le Directeur de Course au moyen du drapeau tricolore.

Les départs suivants se font par vagues successives.

Le signal de départ est donné pour chaque vague par le Directeur de Course au moyen des drapeaux vert et rouge environ toutes les trente secondes.

7. SANCTIONS et PENALITES:

Tout pilote surpris à couper le circuit ou une banderole sans revenir au point initial, se verra disqualifié de l'épreuve. En cas de récidive, il sera exclu du championnat de Ligue.

Les infractions de courses retenues par le Directeur de Course ne seront que celles constatées par lui même ou les commissaires officiels et non par les pilotes.

Si une moto est immobilisée sur le circuit, le concurrent doit lui même revenir à pied, signaler son numéro au directeur de course ou à la cabine de pointage et montrer son brassard, l'équipage pourra alors poursuivre la course mais se verra infliger 1 tour de pénalité.

ATTENTION : LE RAVITAILLEMENT DOIT ETRE OBLIGATOIREMENT EFFECTUE DANS LE PARC PREVU A CET EFFET ET SUR UN TAPIS ENVIRONNEMENTAL.

Si par contre le concurrent essaye de frauder ou de faire ramener la moto par une tierce personne, l'équipage en panne sera exclu de la course (de même si le brassard est ramené par un autre concurrent au deuxième équipier). Tout départ anticipé ou toute infraction au règlement et aux directives de la Direction de Course seront sanctionnés d'un « Stop and Go » de 1 minute.

Devant le mauvais comportement, de plus en plus fréquent de certains pilotes et accompagnateurs à l'égard des officiels et des bénévoles des épreuves, tout manquement au code sportif sera sanctionné par le Jury de la course. Toute vitesse excessive dans le parc coureur sera sanctionnée d'un stop and go d'une minute.

8 .LITIGES:

Tout litige peut être réglé sur place par le Jury, le Délégué sera de droit Président du Jury.

9 . CONTROLES ET FIN DE COURSE:

La course est considérée comme achevée et l'abaissement du drapeau à damier se fera sur l'équipage classé en tête une fois les 4 Heures (2 Heures) écoulées suivant la formule adaptée.

Pour être classé le pilote doit avoir effectué 50% de la distance réalisée par le premier de sa catégorie et avoir franchi la ligne d'arrivée pour que son classement soit validé.

Dès l'arrivée, les cinq premières machines pourront faire l'objet d'un contrôle technique.

Le classement sera établi en fonction du nombre de tours effectués et du temps réalisé par chaque équipage.

Il est possible que, pour des raisons de Sécurité ou d'intempéries, le jour même de l'épreuve, le Jury et le Directeur de Course décident de raccourcir ou de modifier le circuit ou le temps imparti. Si les 50% du temps imparti ne sont pas franchis, seulement 50% des points seront attribués.

10 . OFFICIELS :

1°) Un Directeur de Course sera désigné par le club organisateur, il devra être titulaire d'une licence d'Officiel Directeur de Course du 1° Degré spécialité Endurance Tout Terrain de la LRMP.

2°) Le délégué de la FFM est désigné par la commission Enduro- Endurance Tout Terrain de la LRMP. Il est titulaire d'une licence d'Officiel Directeur de Course du 1° Degré spécialité Endurance Tout Terrain.

3°) Deux (2) O.C.S ou O.D.C titulaire 1° degré Endurance T.T seront désignés par le club organisateur.

3°) Un commissaire technique sera désigné par la commission et devra être aidé dans sa tâche par au moins deux personnes du club organisateur.

4°) Les Chronomètres Officiels chargés d'assurer le classement seront validés par la commission Enduro- Endurance Tout Terrain de la LRMP.

Le coût des hébergements des officiels est pris en charge par le club organisateur.

11 . RECLAMATIONS :

Les réclamations doivent être déposées dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats et remises au Directeur de Course accompagnées d'un chèque de 75 € (lorsqu'il s'agit de réclamations relatives au Classement). Cette somme sera remboursée si la réclamation s'avère justifiée.

S'il s'agit d'un démontage moteur la caution est de 75 € pour un moteur 2 Temps et de 150 € pour un moteur 4 Temps. Cette somme sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme ou sera attribuée au pilote qui aura démonté sa machine si la conformité est avérée.

12 . SECURITE:

La présence d'un médecin avec deux ambulances est obligatoire durant le déroulement de l'épreuve.

13. CALENDRIER 2013 :

- 4 mai 2014 Prefaissal (04) engagement sur www.engagesports.com
29 mai 2014 Apt (84)(MC Aigles Aptésiens) engagement sur www.engagesports.com
3 août 2014 Boade (04) engagement sur www.engagesports.com
7 septembre 2014 La Bâtie Neuve (05) engagement sur www.engagesports.com
14 septembre 2014 Digne les Bains (04) engagement sur www.engagesports.com
27 septembre 2014 Ventavon(05) engagement sur www.engagesports.com
5 octobre 2014 Mazan (84) engagement sur www.engagesports.com
26 octobre 2014 Visan (MC L'Enclave 84) engagement sur www.engagesports.com
9 novembre 2014 Port St Louis(MC de Camargue) engagement sur www.engagesports.com
16 novembre 2014 Goult (MC Goult 84) engagement sur www.engagesports.com

LISTE DES NUMEROS ATTRIBUES POUR LA SAISON 2014 2 HEURES

201	VINCENT	Guillaume	226	DEVONIN	Thomas
202	SUBRA	Jean Baptiste	227	ANTHOUCARD	Fabien
203	PIGUET	Yann	228	DEGIOVANNI	Jean_Luc
204	DURAND	Florian	229	HAUPERT	Mike
205	DE MARIA	Winsley	230	LINARES	Alrick
206	ROUX	Jean Emmanuel	231	DAURIER	Jean Michel
207	BEURET	Nicolas	232	SARTORE	Christophe
208	DEURRIEU	Florian	233	HERMELLIN	Arnaud
209	NOBLE	Sebastien	234	MILIOTO	Michael
210	MIRETE	Cyril	235	BETHUNE	Jérôme
211	UNGER	Florent	236	HEYRIES	Cédric
212	DELFINO	Jorys	237	ANSELME	Bastien
213	ROGUET	Gilles	238	POUSSEL	Alexis
214	JOURDAN	Ugo	239	ROLLAND	Marc
215	DEVOULX	Isaac	240	IEMMOLO	Manu
216	MICHEL	Joffrey	241	KONTZLER	Maxime
217	UGOLINI	Xavier	242	MOUTON	Jean
218	JOUAN	Mikael	243	FAURE	Gregory
219	DUSSUELLE	Thibaut	244	HULMANN	Jean Noel
220	IEMMOLO	Gilles	245	FOURNAGE	Thomas
221	HUMBERT	Olivier	246	VIEDMA	Raphaël
222	DECUGIS	Quentin	247	AUDIER	Gerard
223	RODRIGUEZ	Nicolas	248	ALA	Johan
224	ALLEMAND	Loïc	249	LANGASQUE	Marc
225	MOINIER	Morgan	250	TOSELLO	Philippe